



Le Chemin des Galibots avec ses pôles de nature et de loisirs est une partie intégrante de la Trame Verte et Bleue du Douaisis, projet commun porté par la Communauté de Communes du

Coeur d'Ostrevent et la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Elles ont décidé la mise en œuvre d'une trame verte et bleue sur leurs territoires pour concilier le développement des loisirs et des modes de déplacement dits « en mode doux », ainsi que la préservation de milieux naturels de qualité, mais fragiles.

Le Chemin des Galibots a une vocation écologique car sa boucle relie des espaces naturels et offre ainsi aux espèces animales et végétales un cadre privilégié pour se développer et se déplacer. C'est aussi un itinéraire de promenades pour piétons, cyclistes... qui offre un espace de qualité de vie aux habitants et aux visiteurs.



Il met en réseau le Terril des Argales à Rieulay, le terril Sainte Marie à Auberchicourt, le Bois de Montigny, le Parc des Renouvelles de Dechy, le Vivier de Sin le Noble, le Grand Marais de Guesnain ... et permet de découvrir le riche patrimoine bâti qui se situe à ses lisières : le Centre Historique Minier Régional à Lewarde, un certain nombre de cités minières, déjà identifiées comme exceptionnelles dans le cadre du projet de candidature du bassin minier du Nord-Pas de Calais à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre de « paysage culturel évolutif ».



À DÉCOUVRIR ÉGALEMENT DANS LE DOUAISIS ET DANS L'OSTREVENT...

Pour celui qui veut aller plus loin, d'autres sites du Douaisis et de l'Ostrevent restent à découvrir ...

- les massifs forestiers (forêt de Marchiennes, bois de l'Abbaye entre Faumont et Raimbaucourt, bois de Lewarde et de Montigny-en-Ostrevent),
- la plaine alluviale de la Scarpe, les tourbières (Vred et Marchiennes),
- les prairies humides, la vallée humide de la Sensée,
- les bocages,
- les autres terrils aménagés du Douaisis (Germinies, terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles...),
- le sentier d'interprétation des paysages : le domaine des trous et des bosses entre Cantin et Aubigny au Bac

REGLEMENTATION EN VIGUEUR



Ne cueillez pas les fleurs. Elles sont belles. Certaines sont rares et ont besoin de leurs graines pour se reproduire et fleurir l'année prochaine.



Véhicules motorisés interdits. Ce sentier est exclusivement réservé aux modes de déplacement doux : pèlerin et vélo.



Le camping sauvage est interdit.



Attention aux incendies. Feux de camps et barbecues interdits. Ecrasez vos cigarettes et pensez à mettre vos mégots dans les corbeilles.



Ne dégradez pas ce lieu. Emportez vos déchets ou jetez-les dans les corbeilles prévues à cet effet. Pensez aux visiteurs, ce peut être vous...



Nos amis les chiens sont les bienvenus s'ils sont tenus en laisse.